



BUDGET

PRIMITIF

2026



Investissement
435 414.68€

Fonctionnement
578 424.19€

Budget Primitif
1 013 838.87€



RAPPEL

Le budget communal se divise en deux sections

Une section de fonctionnement

La section de fonctionnement est composée des recettes et dépenses courantes. Les recettes proviennent des impôts locaux, et des dotations de l'Etat. Quant aux dépenses, ce sont les frais nécessaires au fonctionnement des services municipaux (salaires du personnel, fournitures...), le remboursement des intérêts des emprunts et les subventions et participations accordées par la ville.

Une section d'investissement

La section investissement est composée des recettes et des dépenses du programme d'acquisition et de travaux. Les dépenses permettent, entre autres la construction de nouveaux équipements. Les recettes proviennent principalement de l'autofinancement, des subventions et des emprunts.

C'est un document budgétaire préparé par le Maire et voté par les membres du Conseil municipal. Il permet d'effectuer les dépenses et d'encaisser les recettes.



RAPPEL

M57 : La Fongibilité des crédits

La fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT.

Ces virements ne sont réguliers que s'ils ont fait l'objet d'une décision expresse de l'exécutif. Cette décision est un acte soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat, chargé de leur contrôle. Le représentant de l'État contrôle en particulier le bon respect de la limite maximum des virements autorisés par l'assemblée délibérante, fixée au maximum à 7,5 % des dépenses réelles de la section. **Ces virements ne peuvent conduire à abonder ou redéployer les crédits relatifs aux dépenses de personnel.** Ces virements sont également transmis au comptable public, de manière à ce qu'il reste en mesure de procéder au contrôle de la disponibilité des crédits au niveau de chaque chapitre.

Au-delà du plafond fixé par l'assemblée délibérante jusqu'à 7,5 %, les virements de chapitre à chapitre nécessitent le vote par l'assemblée délibérante d'une décision modificative ou peuvent être prévus à l'occasion de l'adoption du budget supplémentaire. L'adoption de ces délibérations budgétaires sera suivie d'une transmission au représentant de l'État en vue du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire et sera accompagnée de l'envoi d'un nouveau flux budgétaire à Hélios



Autorisation de Virements de crédits de chapitre à chapitre

Proposition de 7,5 %

Soit 32 656.10 euros en fonctionnement

Soit 43 381.81 euros en investissement

**LA SECTION
D'
INVESTISSEMENT**



Section d'Investissement

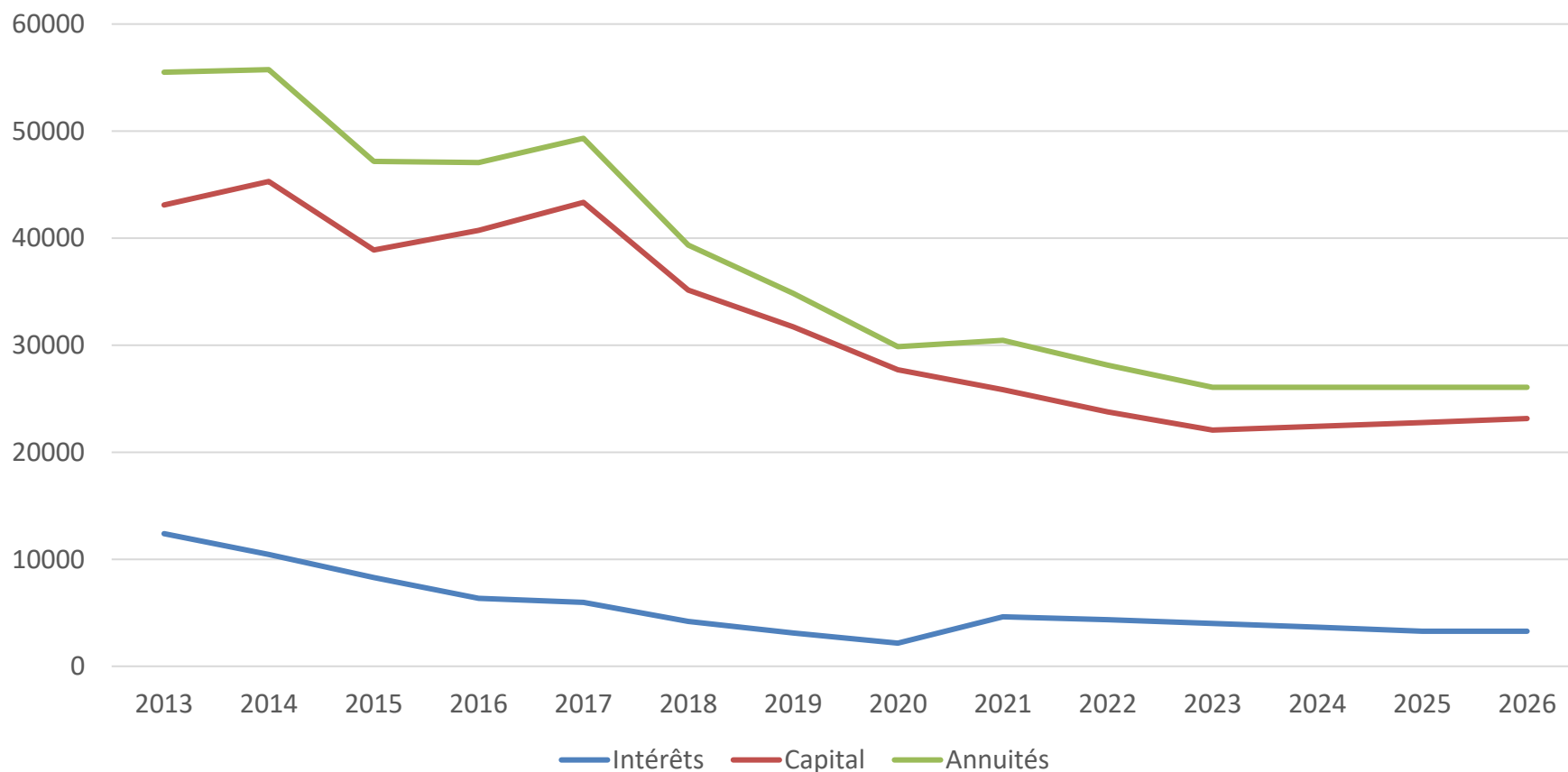
Chapitres Budgétaires		Section d'Investissement	
Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
001	Résultat reporté (Investissement)	42 992.09 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		61 109.60 €
024	Produits des cessions d'immobilisations		10 000 €
041	Opérations patrimoniales		
040	Opérations d'ordre de transfert entre section(travaux en régie en dépenses et amortissements en recettes)		4660.71 €
10	Dotations et fonds divers, réserves		73 248.97 €
13-204	Subventions d'investissement	5 000 €	284 395.40 €
16	Emprunts et dettes assimilées	25 142 €	2 000 €
20	Immobilisations incorporelles	7 358 €	
21	Immobilisations corporelles	354 922.59 €	
23	Immobilisations en cours		
	Restes à réaliser	0€	0 €
	Total	----- 435 414.68€	----- 435 414.68€

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



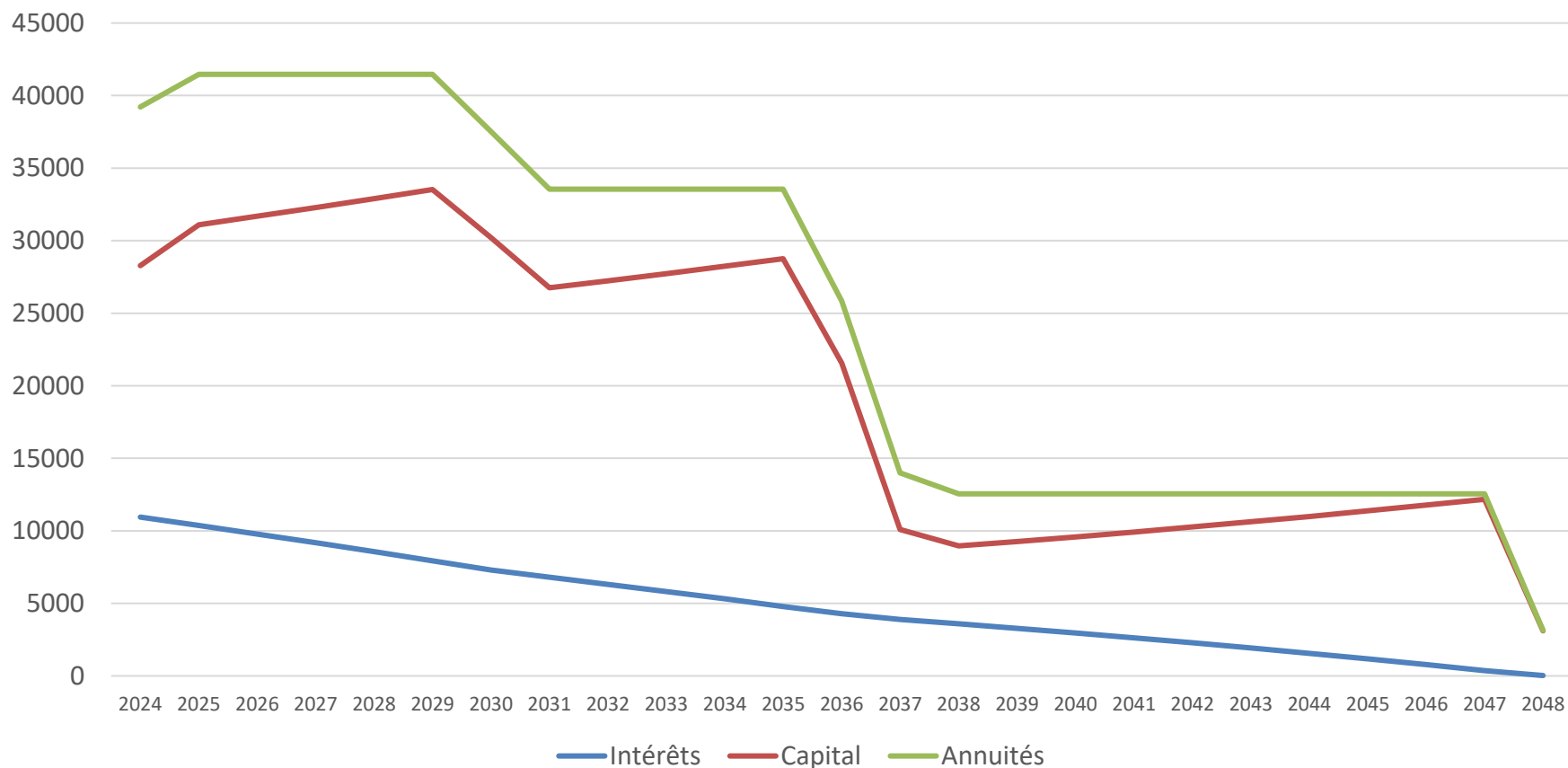
FINANCES SERVICE DE LA DETTE

Compte 16 - Emprunts et dettes assimilés



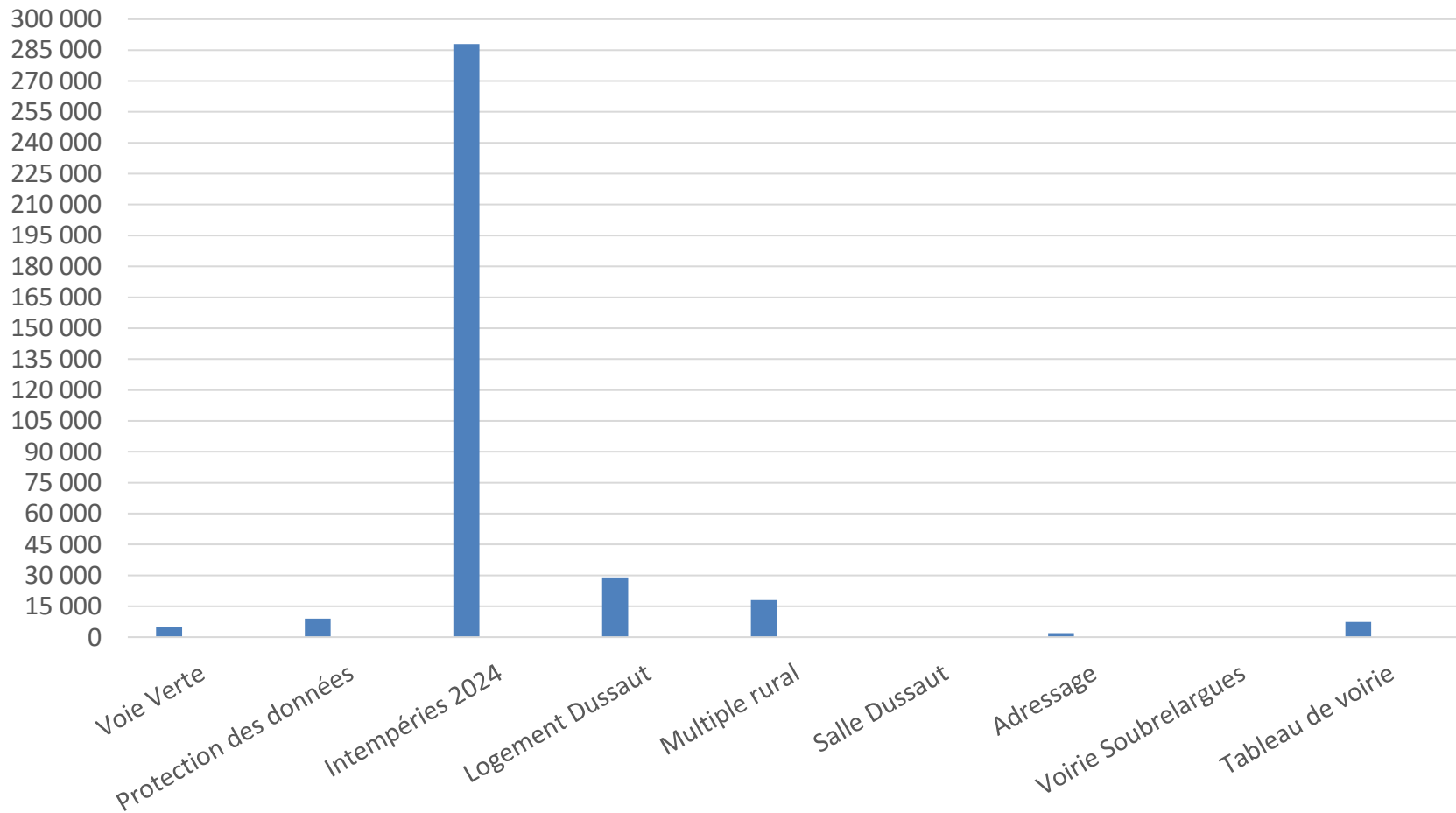


Evolution Prévisionnelle de la dette Consolidation des budgets





Compte 20 à 23 – immobilisations



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT



Compte 021 – Virement de la section de Fonctionnement

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement qui a pu être dégagé sur l'exercice 2026.

Cette année, il s'élève à 61 109.60€



CHAPITRE 040

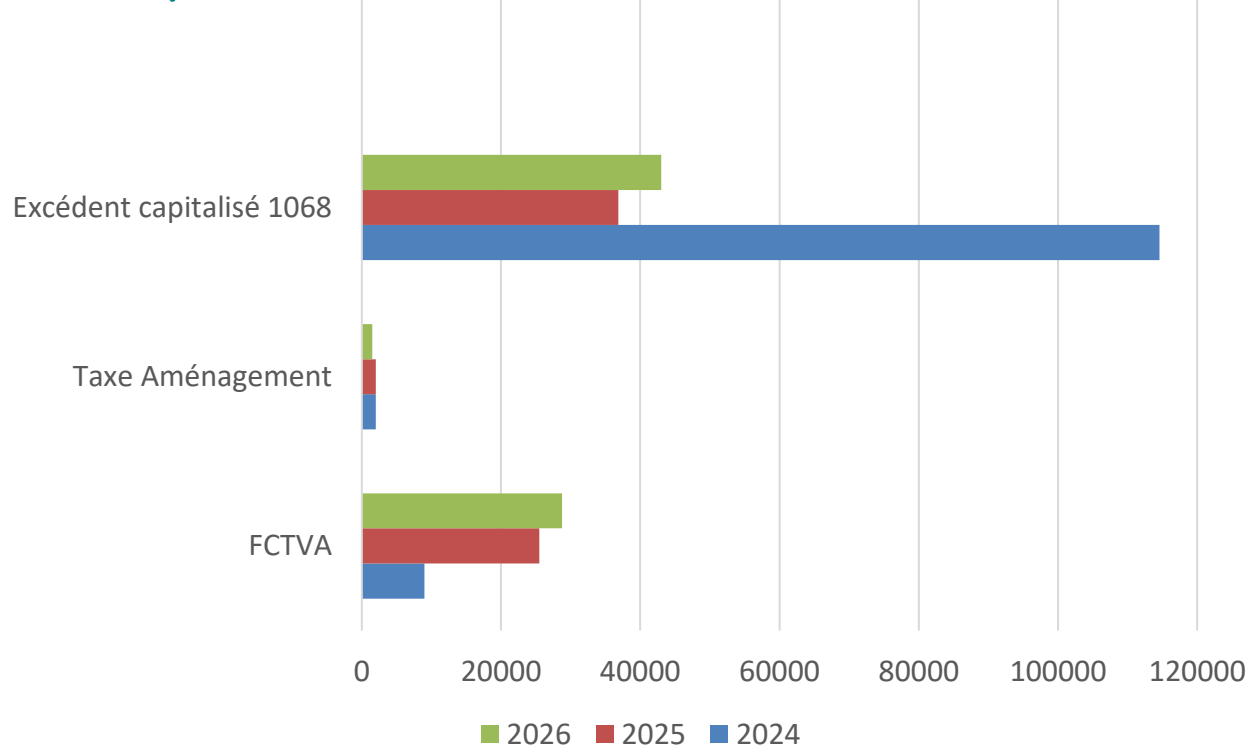
Compte 28 Opération d'ordre de transfert entre section

L'amortissement (ou dépréciation annuelle de l'actif), ne s'applique que sur les biens mobiliers, le matériel, licences, etc... (Les biens immobiliers, les terrains, la voirie en sont exonérés).

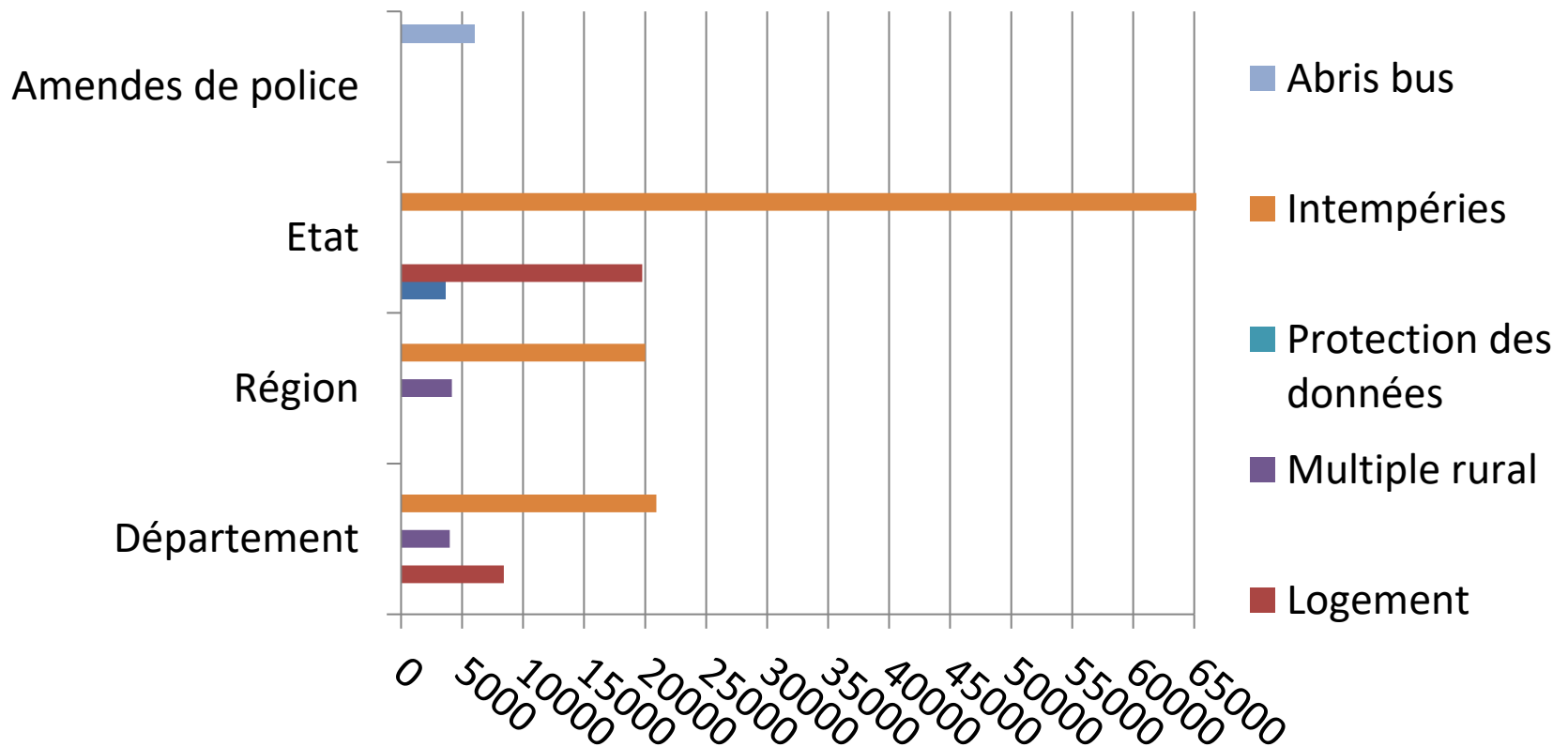
Pour l'année 2026, celui-ci devrait s'élever aux alentours de 4 661 €.



Compte 10 – Dotations et fonds divers et réserves



Compte 13 – Subventions d’investissement



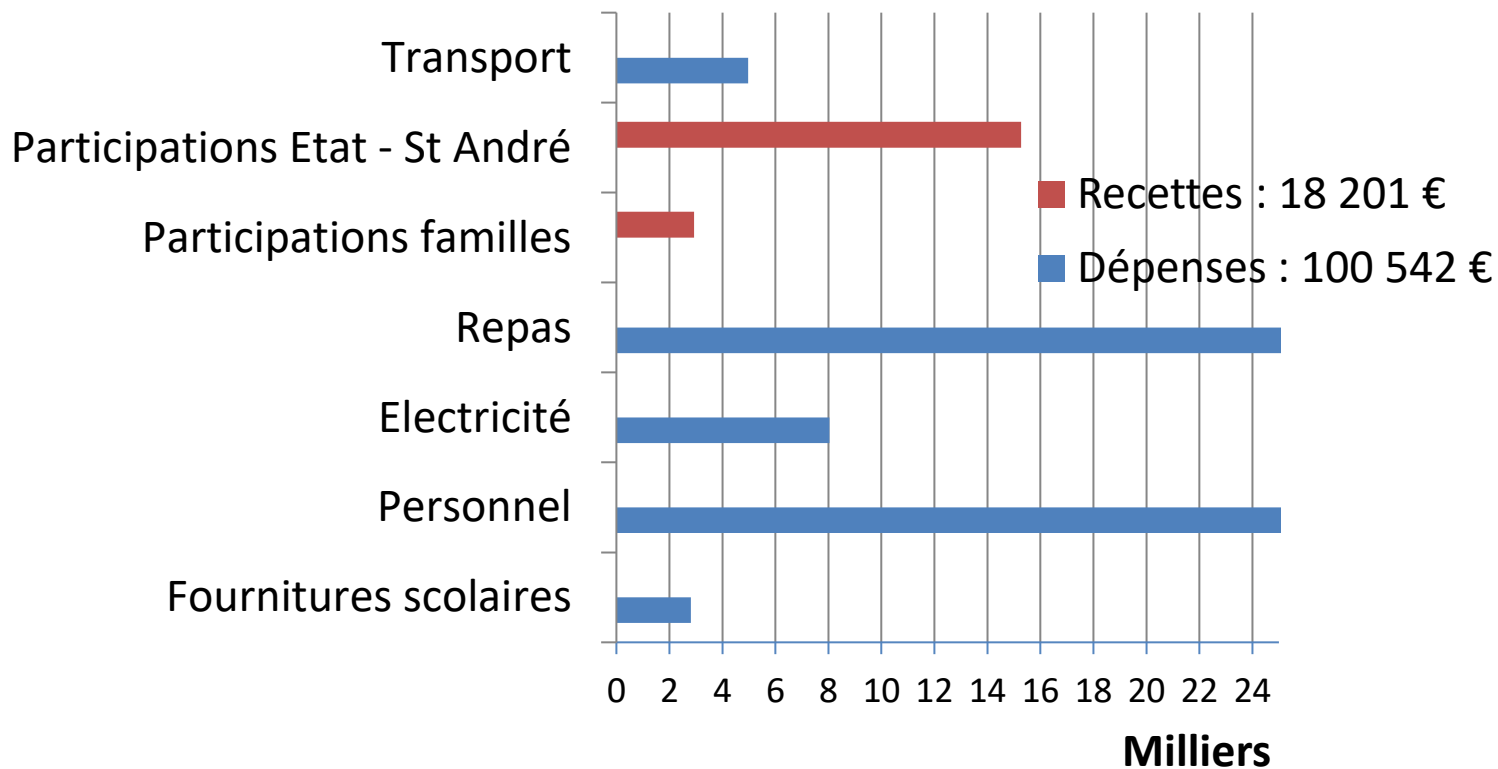
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Section de Fonctionnement

Chapitres Budgétaires		Section de Fonctionnement	
Chapitre	Libellé	Recettes	Dépenses
023	Virement à la section d'investissement		61 109.60€
002	Excédent de fonctionnement N-1 reporté	32 914.19 €	
042	Opération d'ordre de transfert entre section		4 660.71 €
011	Charges à caractère général		164 105€
012	Charges de personnel		264 256.88€
013	Produits de gestion courante (remboursement personnel)	2 000 €	
014	Atténuations de produits - FNGIR		8 774 €
65	Autres charges de gestion courante		61 960€
66	Charges financières		2 923€
67	Charges exceptionnelles		1 000 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations		9 635 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	26 500 €	
73	Impôts et taxes	152 000 €	
74	Dotations, subventions, participations	244 000 €	
75	Autres produits de gestion courante	120 000 €	
76 et 77	Produits exceptionnels	1 010 €	
	Total	----- 578 424.19€	----- 578 424.19€

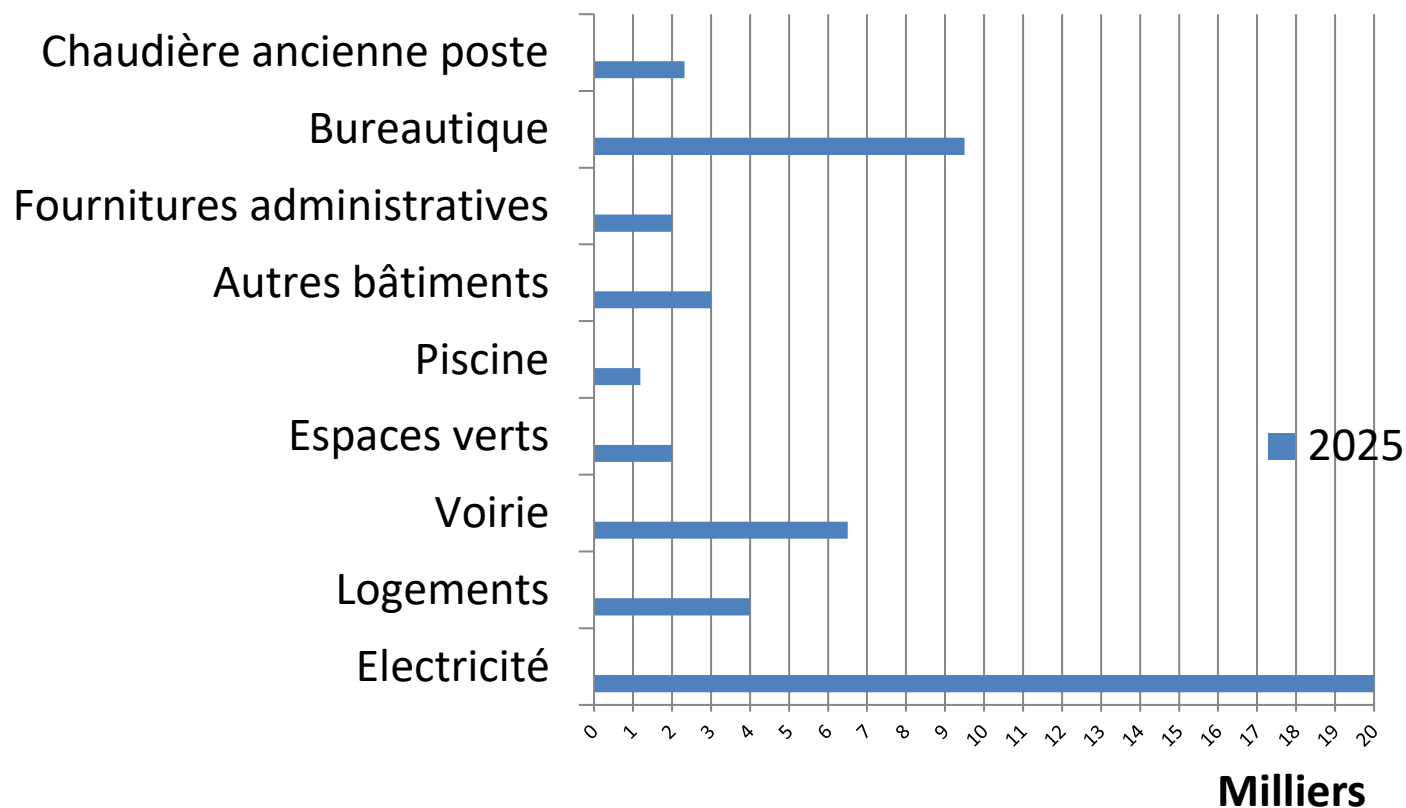
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

École André HUGON 2025



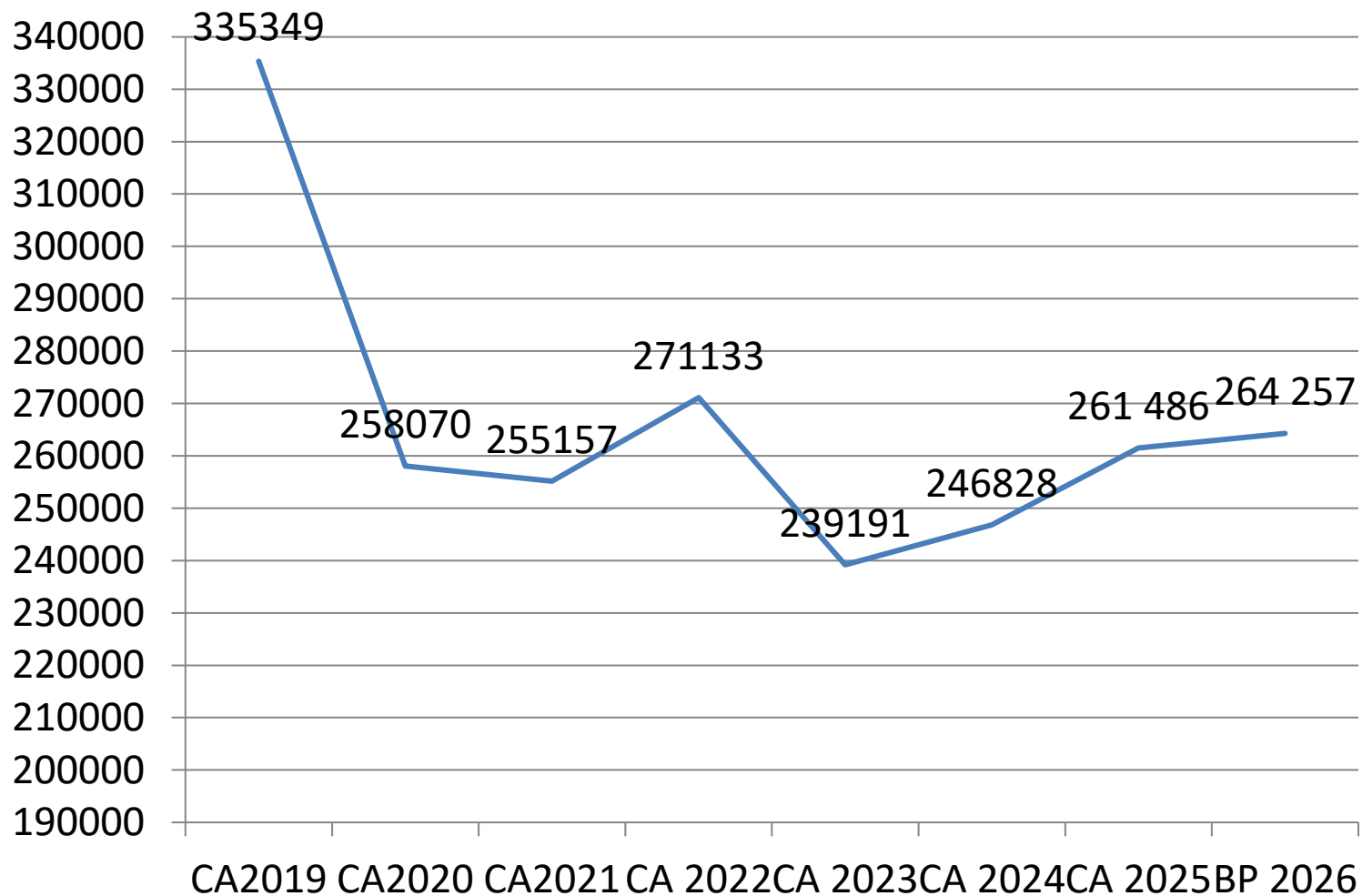


CHAPITRE 11 – Charges à caractère général



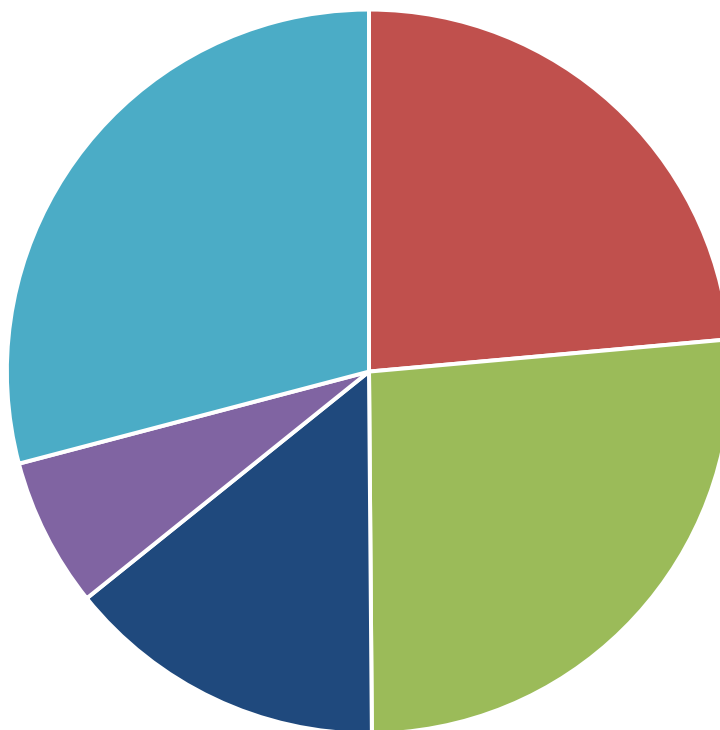


CHAPITRE 012 Compte 64 – Charges de Personnel



CHAPITRE 012

Compte 64 – Charges de Personnel par service 2025



■ Service admin ■ Service tech ■ Ecole ■ Saisonniers ■ Village Vacances



ETAT DU PERSONNEL au 1^{ER} janvier 2025

Services/Grades	C a t.	Titulaires		Auxiliaires		Contractuels	
		Autorisés	Pourvus	Autorisés	Pourvus	Autorisés	Pourvus
Services Administratifs							
Attaché	A						
Rédacteur	B	1	1				
Adjoints Administratifs	C	1	0			3	4
Services Techniques							
Techniciens	B						
Agent de maîtrise	C						
Adjoints techniques	C	2	1			3	4
ATSEM	C	1	1				



Compte 023- Virement à la section d'investissement

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement dégagé en 2026.

Il s'élève à 61 109.60 €

Cette somme va permettre de financer les investissements de l'année.

Pour mémoire en 2025: **55 846.66 €**

RAPPEL

CHAPITRE 042

Compte 68 – Amortissement et Provisions

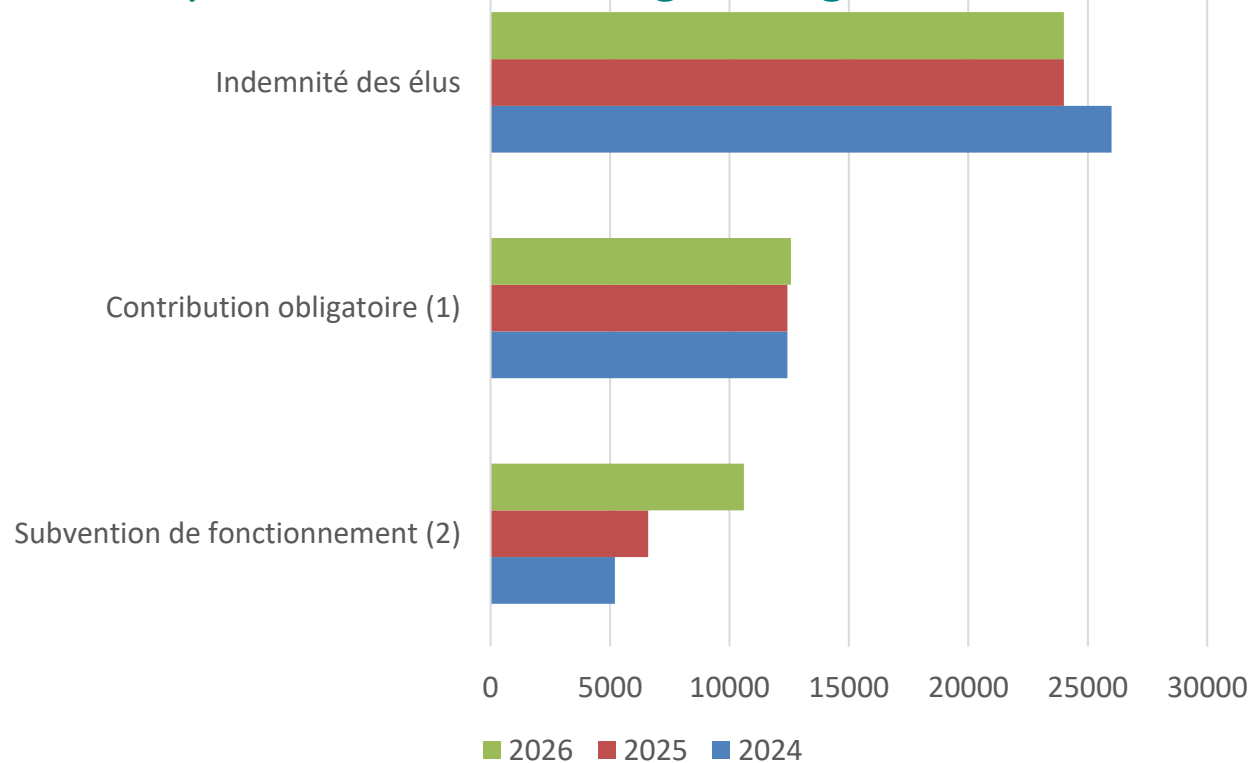
Opération d'Ordre

L'amortissement (ou dépréciation annuelle de l'actif), ne s'applique que sur les comptes 20, 204.

Il est stable comme chaque année, il devrait s'élever pour 2025 autour de 4 661 €.



Compte 65 – Autres charges de gestion courante



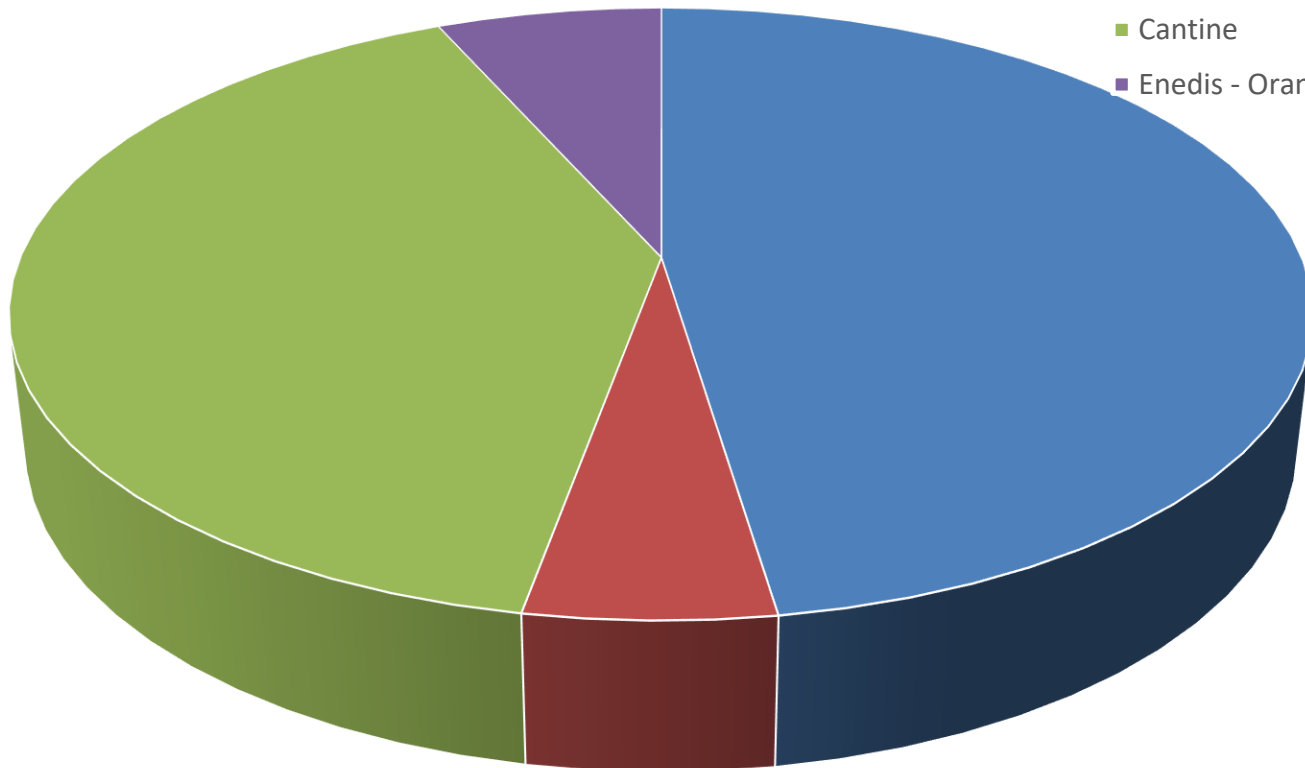
(1) Contingent SDIS

(2) Ligne verte et autres associations

**LES RECETTES
DE
FONCTIONNEMENT**

Compte 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses

- Mise à disposition de personnel
- Piscine
- Cantine
- Enedis - Orange - Cimetière



Compte 73 - Impôts et taxes



FONCIER BATI

Taux : 39,81 %

Base : 307 300

Produit : 122 336€

FONCIER NON-BATI

Taux : 290.32 %

Base : 6 400

Produit : 18 580€

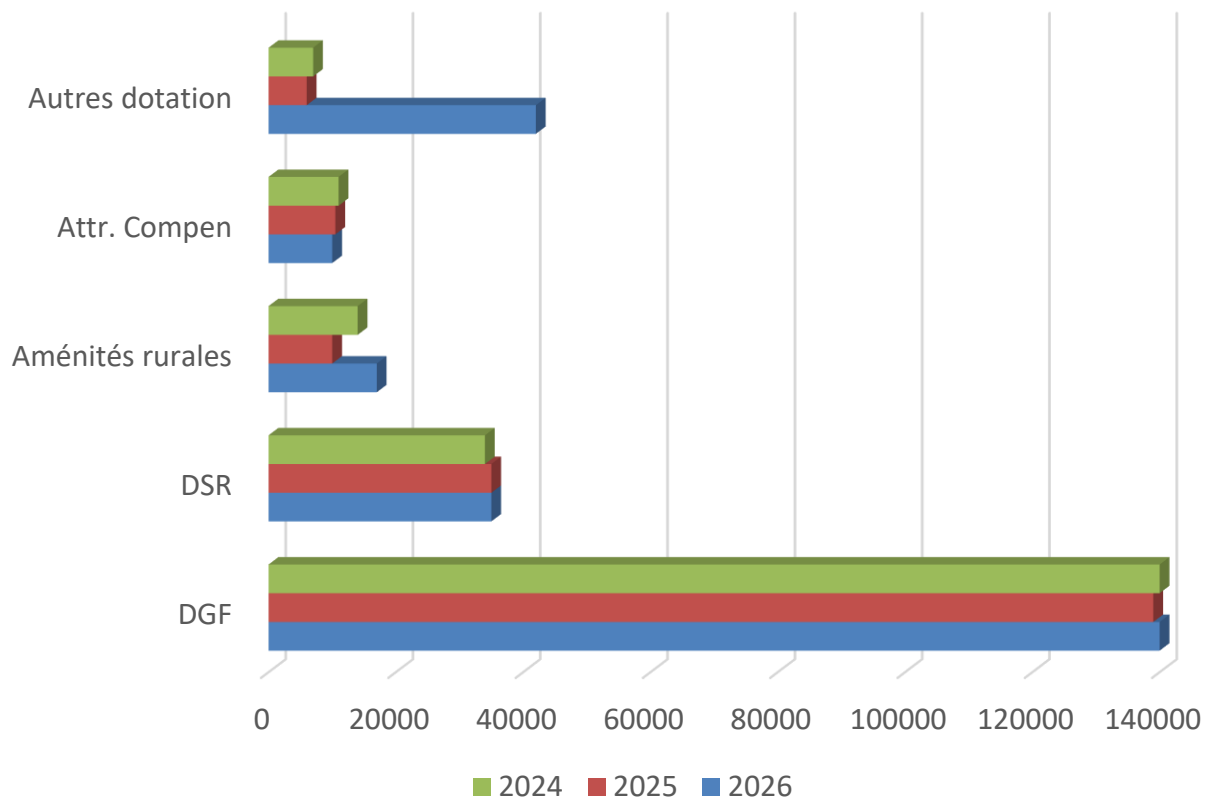
HABITATION

Taux : 13.55 %

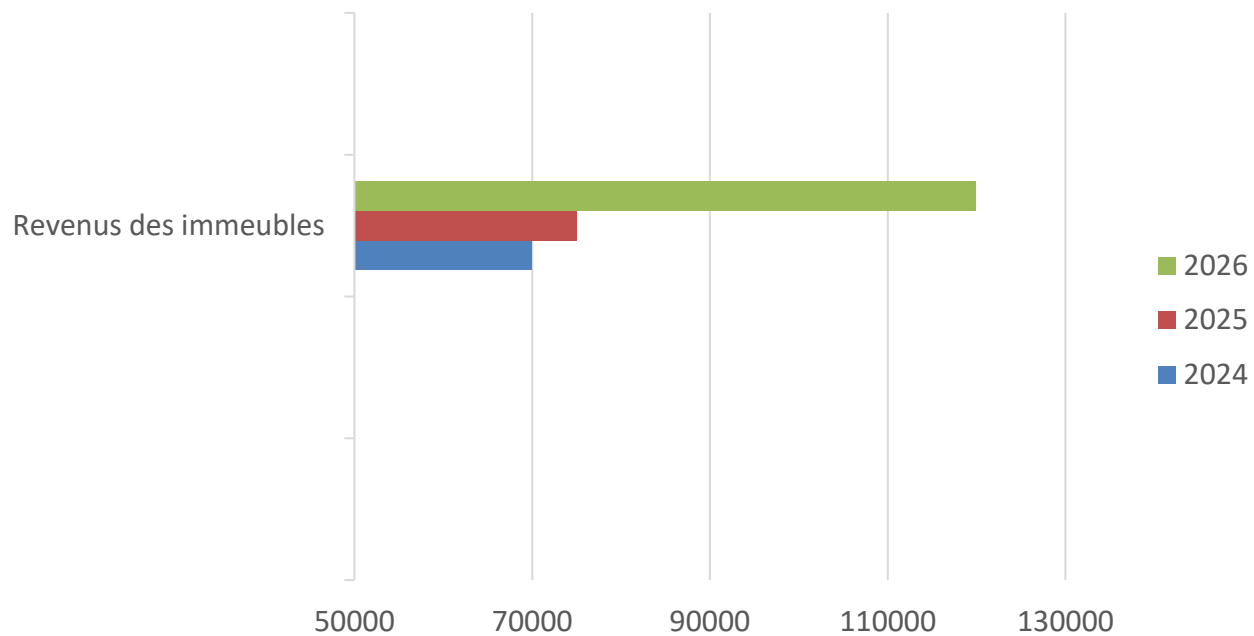
Base : 254 300

Produit : 34 458€

Compte 74 – Dotations et Participations



Compte 75 – Autres produits de gestion courante





CONSOLIDATION

Budget	Investissement	Fonctionnement	Budget global
Commune	435 414.68	578 424.19	1 013 838.87
AEP	1 203 018.49	124 885.00	1 327 903.49
Village Vacances	255 433.46	239 722.32	495 155.78
TOTAL	1 893 866.63	943 031.51	2 836 898.14